



Saisine du tribunal administratif

Par **ladyrose**, le **22/10/2007** à **15:48**

Bonjour à tous les "Experts",

Simple information, suite à une non réponse de l'Administration dans les délais impartis; la-dite Administration me demande d'adresser une contestation au Tribunal Administratif de Nantes, alors que je réside à Paris.

Je vous remercie de me dire:

-primo: puis-je effectuer cette démarche par LRAR à l'adresse du Président du Tribunal,

-secundo: dois-je nécessairement me faire représenter par un Avocat?

En vous remerciant pour vos lumières, bonne journée à tous.

Par **ladyrose**, le **27/10/2007** à **15:52**

Merci tout plein "Pat" pour votre éclairage; je vais procéder comme vous me le conseillez.

La date du recours Administratif commence à " courir" à compter du 17 décembre 2007.

Excellent week-end.